

**Note d'information n° DGCS/SPA/DGS/EA4/2019/38 du 15 février 2019 relative à la prévention du risque de brûlure par eau chaude sanitaire et du risque de légionellose dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées ou pour personnes handicapées**

15/02/2019

Cette note d'information vise à attirer l'attention des responsables d'établissements sur la gravité du risque de brûlure par eau chaude sanitaire. Elle les invite à rester vigilants à la température de l'eau depuis sa production jusqu'à sa distribution finale, mais aussi à sécuriser les points d'usage afin de prévenir les cas de brûlure et de légionellose. Tant en raison de la vulnérabilité des usagers de certains établissements (EPHAD), que des obligations des gestionnaires en matière de sécurité et de santé, les risques de brûlure et de légionellose doivent être gérés concomitamment. La note est suivie de 3 annexes relatives aux risques liés à l'eau chaude sanitaire, aux mesures de prévention des brûlures dans les EPHAD et à une analyse du risque de brûlure par eau chaude sanitaire (document de la DARECS).